

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 JANVIER 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/01/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/01/2017

Délibération n° D-2017-6

Procédure de péril sur immeuble 25 rue Jean-Jacques
Rousseau - Régularisation du traitement budgétaire et
comptable de l'opération pour compte de tiers - Annule et
remplace la délibération
D-2016-259 du 20 juin 2016

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Direction des Finances

Procédure de péril sur immeuble 25 rue Jean-Jacques Rousseau - Régularisation du traitement budgétaire et comptable de l'opération pour compte de tiers - Annule et remplace la délibération D-2016-259 du 20 juin 2016

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En 2009, une procédure de péril imminent a été engagée par la collectivité à l'encontre de l'immeuble sis 25 rue Jean-Jacques Rousseau. Les propriétaires de l'immeuble étant insolvable, la collectivité a agi, comme l'y autorise l'article L 511-3 du Code de la construction et de l'habitation, en leur lieu et place, pour leurs comptes et à leurs frais.

En 2013, un privilège spécial immobilier pour la commune de Niort, d'une valeur de 13 582,74 € a été publié et enregistré auprès du service de la Publicité Foncière, avec effet jusqu'au 31 décembre 2022. Les privilèges spéciaux sur les immeubles permettent au créancier de bénéficier d'un droit de suite et d'un droit de préférence. Ce privilège permettra de faire valoir la créance de la Ville de Niort lors de la future vente de l'immeuble.

L'instruction comptable M 14, prévoit que : *« Si l'intervention de la collectivité doit conduire à constater à l'égard d'un tiers une créance dont le recouvrement est différé, il y a lieu de solder le compte de tiers (45) par le débit de subdivision du compte de créances immobilisées correspondant (27). Ainsi, une fois achevée, l'opération pour compte de tiers ne subsistera dans le budget de la commune que la créance à apurer ».*

Pour mémoire, les frais d'expertise et travaux réalisés dans le cadre de la procédure de péril dudit immeuble se sont élevés à 13 582,74 €.

Par délibération en date du 20 juin 2016, le Conseil municipal s'est prononcé sur une rectification du traitement budgétaire et comptable de cette opération. Néanmoins, cette délibération comportait une erreur sur un des montants de la régularisation. Il convient donc de rapporter cette délibération et d'ajuster de nouveau les écritures comptables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération D-2016-259 en date du 20 juin 2016 ;

- solder l'opération en réalisant les écritures comptables comme décrit ci-après :

- . émission d'un titre de recette au compte 45420002 pour une somme de 13 582,74 € pour apurer l'opération pour compte de tiers ;
- . émission d'un mandat au compte 2764 pour une somme de 13 582,74 € pour constater la créance due.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON